

Bureau des Affaires Territoriales
Et de l'Environnement

Douai, le 2 février 2015

Réunion de la CSS

Société EPC – FLINES-lez-RACHES

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 15 décembre 2014

Participants:

Collège Administration

Mme DANIELEWSKI,

Mme NADOLNY,
M. SANTERRE,

Chef du Bureau des Affaires Territoriales et de
l'Environnement, Sous-Préfecture de Douai
Sous-Préfecture de Douai
DREAL

Collège Exploitant

M. MESSINA,
M. ROTH,

Chef de Dépôt EPC
EPC

Collège représentant des salariés

M. JANSSEN

EPC

Représentants des collectivités

Mme MORTELETTE,
M. DHINAUT,

Maire d'Anhiers
Mairie de Flines-lez-Raches

Personnes qualifiées

M. DAUBIOUL,
M. VASSEUR,
Mme COLOMB,
Mme DUFLOS,

SDIS 59
SDIS 59
S3PI
S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du président de la CSS	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPC	3
III.	Questions et échanges	4

I. Introduction du président de la CSS

Mme DANIELEWSKI préside la séance. Après un tour de table, elle donne lecture de l'ordre du jour

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPC

M. ROTH rappelle qu'EPC est un producteur français majeur d'explosifs civils. Le dépôt de Flines-lez-Râches regroupe trois cellules de stockage de 17 tonnes, un local technique et un dépôt de détonateur. Le stockage dormant d'explosif ne provoque ni rejets d'eau industrielle, ni déchets industriels, ni rejets dans l'air. Avec cinq camions sur le site, le trafic routier reste limité.

Les actions de formation ont essentiellement porté en 2013 sur les formations réglementaires liées au transport et au stockage des explosifs. La formation continue s'organise quant à elle autour de pauses sécurité et d'une réunion mensuelle sur la sécurité avec les salariés du site.

Mme DANIELEWSKI s'enquiert du nombre de salariés sur le site.

M. MESSINA répond que les effectifs sont constitués de six chauffeurs, d'un chef de dépôt et d'un magasinier.

M. ROTH indique qu'ont eu lieu en 2013 :

- une inspection de la DREAL en mars ;
- un audit interne le même mois ;
- un audit transport le 22 octobre ;
- une inspection du travail le même jour.

Les contrôles réglementaires obligatoires sur l'électricité, l'installation foudre et les appareils d'élévation ont également été effectués.

M. SANTERRE s'enquiert des aménagements qui ont fait suite aux inspections, y compris celle de 2014.

M. ROTH indique que l'inspection d'octobre 2014 a entraîné un projet de mise en demeure. Les réponses écrites qu'il a fournies en novembre semblent répondre aux attentes de l'inspecteur. Ses remarques portaient essentiellement sur le suivi des audits.

En effet, la fusion d'ALPHAROC et d'EPC en 2013 a entraîné des modifications de l'organisation de l'activité qui n'ont pas été accompagnées par un audit interne. De plus, l'animatrice qualité sécurité qui devait superviser les questions réglementaires a vu son poste évoluer vers d'autres problématiques. Pour répondre à ces lacunes, M. ROTH s'est engagé à reprendre le suivi des actions tel qu'il existait avant 2013.

M. SANTERRE remarque que les propositions de M. ROTH devraient permettre de lever la mise en demeure. Il rappelle cependant que les constats de non-respect des procédures entraînent une mise en demeure systématique depuis les modifications de l'arrêté du 10 mai 2000.

M. ROTH ajoute que plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2013, dont :

- l'équipement des véhicules d'une trousse de premiers secours et d'extincteurs ;
- la communication des itinéraires à la préfecture et à la police ;
- la mise en conformité des sas, des portes et des clôtures ;

- la mise en place d'une brochure à destination des riverains et des mairies en collaboration avec le S3PI.

Par ailleurs, un nouvel ERP ainsi que la directive européenne sur la traçabilité des explosifs ont été mis en place. De plus, suite à la fusion, la secrétaire du site de Flines-lez-Râches partage aujourd'hui son travail entre deux dépôts.

Les locaux administratifs ont été également déménagés plus près du site et une base arrière a été créée pour stocker un camion UMFE (Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs) qui fabrique des explosifs directement en carrière.

Aucun accident ni situation d'urgence n'a été enregistré en 2013. L'objectif de triple certifications ISO 9001, 140001 et 18001 a été atteint en 2014.

III. Questions et échanges

M. SANTERRE demande si le retour d'expérience sur les incidents présentés lors de la précédente réunion a permis d'identifier des anomalies dans la gestion du dépôt.

M. ROTH indique que ces incidents consistaient en une chute à l'intérieur d'un camion, un lumbago provoqué par la manipulation d'une caisse et la chute d'un transpalette depuis un quai. Il ajoute que les explosifs sont transportés dans des emballages capables de supporter une chute de 1,50 mètre. Les détonateurs relèvent quant à eux de la petite manutention et ne sont pas exposés à des risques de chute.

Mme DANIELEWSKI rappelle que suite à la réunion de la CSS ALFI Douai/Waziers du 8 décembre 2014, Monsieur le Sous-Préfet de Douai a proposé d'instaurer un retour d'information systématique dans les heures qui suivent tout incident potentiellement grave. Ces IPG devront faire l'objet d'un signalement par mail au groupement 5 du SDIS et à l'UT DREAL qui en informeront le Sous-Préfet.

Pour clore la séance, il est précisé que la prochaine CSS devrait avoir lieu en mai/juin 2015 dès lors que le bilan 2014 aura été rendu.

Le Sous-Préfet



Jacques DESTOUCHES